



## Perdu ma carte de sejour il lui reste 2mois pour experi

Par **rose**, le **13/10/2012** à **22:54**

Bonjour,

j'habit à Chartres ma carte de séjour a été délivrée là-bas dans le département de 28000 j'ai eu un logement social par mon travail dans le 78120 (Rambouillet) j'ai commencé à faire les démarches pour transférer mes papiers mon préavis se termine fin octobre j'ai été avec mon mari à la préfecture de Versailles pour faire un changement d'adresse et pour la renouvellement et mon rendez-vous le 21/12/2012 on sort de la préfecture j'ai perdu ma carte de séjour (c'est une carte d'un an) le lendemain je me suis rendu compte je suis retourné à la préfecture de Chartres et mon rendez-vous a été reporté on m'a même dit que mon renouvellement ma question est-ce que j'ai bien fait de faire la déclaration de perte à la préfecture de Chartres ou non bien sûr j'ai fait la déclaration au commissariat de Chartres aussi mon dossier ne sera pas transféré à la préfecture de Versailles parce que j'ai un rendez-vous le 21/12/2012 est-ce que j'ai bien fait ou non

Par **rose**, le **15/10/2012** à **17:50**

merci de m'avoir répondu vraiment c'est un soulagement d'entendre ça merci. de plus quand vous avez le récépissé pour une 1<sup>ère</sup> demande même pas 1 mois et pour mon mari pareil

Par **Lag0**, le **21/07/2013** à **09:58**

Bonjour marinecrep,

Le propre de ce forum juridique est justement que les réponses données à un cas particulier peuvent servir à d'autres personnes.

Pour ce faire, les réponses doivent donc être apportées sur le forum et visibles de tous et non en privé.

Pour éviter le spam, je supprime votre adresse mail...

PS : Veillez à rédiger correctement vos messages, le langage abrégé type SMS n'est pas de mise sur ce forum (et sur la plupart des autres d'ailleurs...)

---